

23.05.2006 - 11:53 Uhr

Communiqué de presse Berne, le 23 mai 2006 Non à lengagement de miliciens à la frontière !

Berne (ots) -

Au stade de la procédure de consultation en cours et en accord avec la Fédération Suisse Fonctionnaires de Police (FSFP), garaNto, le syndicat du personnel de la douane et des gardes-frontière, rejette unanimement le projet « Militaires en service long au Corps des gardes-frontière ». Lengagement de miliciens à la frontière constitue un risque élevé, irresponsable en matière de sécurité. Ni la situation sur le plan de la sécurité ni le bon sens ne parlent en faveur dun engagement de larmée à la frontière. La population et lÉtat ont droit à des gardes-frontière hautement motivé(e)s et au bénéfice dune formation professionnelle, qui sont capables de maîtriser la diversité des tâches douanières et sécuritaires à la frontière. Économiser aux dépens de la sécurité, cest économiser au mauvais endroit.

En assumant des contrôles de personnes à la frontière et en zone frontalière relevant de la police douanière, de la police de sécurité et de la police des étrangers, le Corps des gardes-frontière (Cgfr) fournit une contribution essentielle à la sécurité intérieure de la Suisse. Afin de remplir ces tâches complexes et exigeantes de manière entièrement satisfaisante, la Confédération et les cantons doivent pouvoir compter sur des employé(e)s de lÉtat soigneusement sélectionnés, hautement motivés et bénéficiant dune formation professionnelle. Avec lengagement projeté de miliciens à la frontière, on sapprête, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, à engager des soldats de milice à la frontière sans quune situation particulière en matière de police frontière le demande.

La formation en tant que meilleure assurance vie La meilleure assurance vie des gardes-frontière est la bonne formation de leurs collègues de travail. La formation de garde- frontière comprend une année de formation de base et quatre ans de formation continue. Les militaires en service long, par contre, sont des soldats de milice qui effectuent en dix mois la totalité de leur service en un bloc. Lengagement de miliciens à la frontière insuffisamment formés pour les tâches spécifiques mentionnées exposerait inutilement la sécurité des gardes-frontière et de la population à un risque supplémentaire.

Nous sommes opposés au bradage de lemploi à la frontière Le mode de sélection prévu ne renseigne pas suffisamment sur la motivation des recrues qui optent pour un engagement en tant que milicien en service long à la frontière. Ces militaires en service long à la frontière ne reçoivent pas de salaire pour leur présence. Avec ce projet, la Confédération économise quelque 3 millions de francs par année (pour 24 miliciens en service long). Or, économiser aux dépens de la sécurité, cest économiser au mauvais endroit. Lécart en matière de rétribution ne crée pas seulement une discrimination, mais il augmente aussi le risque de vénalité chez les miliciens en

service long, avec à la clé une perte de qualité considérable.

Il est inacceptable que l'armée, dans sa quête de nouvelles tâches dans le domaine de la sécurité intérieure, s'éloigne de plus en plus de sa mission proprement dite, mettant ainsi inconsidérément en jeu la confiance de la population et la réputation internationale de la Suisse. Comment réagiraient nos voisins en apprenant que la Suisse déploie des soldats de milice à la frontière, alors que notre pays vient d'adhérer à l'accord de Schengen ?

Aujourd'hui plus que jamais, la surveillance de la frontière requiert des employé(e)s de l'État, des professionnels hautement motivés, qui à l'intérieur et à l'extérieur soient pleinement acceptés en raison de leurs compétences sociales et professionnelles. Quiconque choisit la profession de garde-frontière doit suivre la procédure de concours ordinaire reposant sur des critères professionnels.

Pour de plus amples informations :

David Leclerc, vice-président, comité central de Garanto,
spécialiste pour les questions relevant du Cgfr, tél. 078 763 04 68,
leclerc@garanto.ch

Robert Küng, secrétaire, comité central de Garanto, spécialiste
Cgfr,

tél. 079 677 29 08, kueng@garanto.ch

Heinz Büttauer, président fédératif, Fédération Suisse

Fonctionnaires de Police (FSFP),

tél. 076 433 16 28, h.buttauer@vspb.org

Jean-Pierre Monti, secrétaire général, Fédération Suisse

Fonctionnaires de Police (FSFP),

tél. 041 367 21 21 ou 079 340 78 17, jp.monti@vspb.org

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100510075> abgerufen werden.